

Nous savons si l'on ne tient pas compte de la méthode de l'amalgame, le nombre de députés au Parlement ne cessera de s'accroître et nous devons songer aux répercussions que cela peut avoir. Comparativement à l'autre endroit et comparativement à la Chambre des communes britannique, notre Chambre est ni plus ni moins qu'une salle et l'une des questions auxquelles il faudra s'arrêter, peu importe si nous décidons d'accroître ou non le nombre de députés, sera de savoir si cette Chambre est le lieu propice au spectacle que nous donnons ici. Je parle de spectacle car, en entrant ici à la Chambre, on ne peut s'empêcher d'avoir l'impression d'entrer sur un plateau de théâtre brillamment éclairé, et je pense que dans une certaine mesure, cela nous fait paraître sous notre plus mauvais jour. En fait, l'image transmise par les caméras de télévision, cette image qui est celle d'un acteur en train de jouer sur le parquet de la Chambre, n'est pas conforme à l'image de nous-mêmes. Il y a une différence entre ce qui se passe à la Chambre et l'impression que nous donnons à l'extérieur.

Nous devrions peut-être nous inspirer de la façon dont les Anglais ont organisé leur Chambre et envisager de nous débarrasser de ces pupitres et de les remplacer par quelque chose de plus sensé, peut-être par des bancs; il n'est pas non plus nécessaire de prévoir des places pour tous les députés de la Chambre, mais seulement pour ceux qui tiennent à participer aux délibérations. Pour créer une atmosphère un peu plus chaleureuse en nous regroupant, au lieu de rester éparpillés dans cette grande salle, nous pourrions envisager cette possibilité au moment où nous nous pencherons sur la question de l'augmentation du nombre des députés.

Grâce au fusionnement, nous avons absorbé un nombre supplémentaire de députés et, si je ne m'abuse, à la prochaine redistribution de sièges parlementaires entre les différentes provinces, nous nous retrouverons avec un total d'environ 300 sièges, un peu moins ou un peu plus, ce qui nous obligerait à intégrer pas mal de députés supplémentaires dans ce système en très peu de temps.

Je ne suis pas convaincu que ce genre de changement répondra de façon adéquate aux difficultés qu'éprouvent ceux d'entre nous qui représentent de très vastes circonscriptions. En ce qui me concerne, la superficie de ma circonscription était déjà grande, avant le dernier remaniement de la représentation; elle était d'environ 55,000 milles carrés. Mais, soudainement, elle a pris des proportions démesurées, s'étendant à environ 150,000 milles carrés, à cause de l'exode rural. La superficie des circonscriptions rurales s'est passablement étendue et les députés éprouvent beaucoup de difficulté à bien remplir leurs fonctions car leurs commettants sont, à beaucoup d'égards, moins bien représentés aujourd'hui qu'auparavant, même si dans l'ensemble, les Canadiens sont en fait mieux représentés depuis la nouvelle répartition des sièges parlementaires.

Ainsi, je suis d'accord avec le président du Conseil privé quand il affirme que la question du nombre de sièges est très importante; le problème n'est toutefois pas seulement d'ordre quantitatif, mais aussi d'ordre qualitatif, à mon avis. Il faut

Les Actes de l'Amérique du Nord britannique

aussi voir comment les citoyens seront représentés à la suite de ces changements. Je pense que la question se résume à ceci: quel genre de régime de représentation voulons-nous donner à la population canadienne?

En second lieu, je voudrais traiter des modifications qu'a subies le régime que nous avons établi. Chaque fois que l'on instaure un nouveau régime, il faut contrôler ce qui se passe effectivement, et à ce propos, j'ai trouvé décevant que le président du Conseil privé ne précise pas dans son discours si le gouvernement était prêt à transmettre au comité les données et la ventilation nécessaires pour établir ce qui s'est vraiment passé. Nous ne nous intéressons pas ici aux résultats des élections. Ce qui nous intéresse, c'est la façon dont les Canadiens en général seront représentés.

Je ne sais pas si le gouvernement a déjà nommé un commissaire à la représentation, mais je crois que ce poste est encore vacant. Je crois que le gouvernement devrait envisager de le remplir avant la tenue de cette enquête, car il me semble évident que ce comité aura besoin des conseils et de la capacité de recherche que peut assurer ce poste. Ce poste est vacant depuis à peu près un an, mais il me semble que le comité devrait tâcher de déterminer s'il est à propos que nous commencions nos travaux avant que le poste de commissaire à la représentation ne soit effectivement rempli. Je demande instamment au président du Conseil privé de prendre cet aspect de la question en considération.

Le dernier argument que j'ai à présenter est celui même que l'ex-président du Conseil privé a fait valoir lorsqu'il a fait une déclaration au comité permanent des privilèges et élections le 9 avril 1974. Je devrais transmettre ce document au président du Conseil privé vu que c'était un document du cabinet et que ceux-ci sont très souvent diffusés sous forme de discours et de communiqués ministériels qui sont transmis aux comités et un peu partout; ces documents ne sont donc pas toujours gardés secrets. Il se trouve qu'en fait presque tous les conseils et les données contenus dans ces documents ont été mis à la disposition des députés et du public en général, bien qu'ils n'aient pas été présentés sous forme de documents du cabinet. Je pense que bien des gens s'imaginent que le fait d'avoir accès aux documents du cabinet signifie qu'ils pourraient mettre la main sur des documents marqués «Ultra-secret—Destiné aux ministres du cabinet seulement».

Je vous renvoie à ce document et je suggère au président du Conseil privé d'en distribuer des doubles aux membres du comité. Si je fais cette proposition, c'est parce que le document ne se contente pas d'expliquer sur le plan historique comment nous en sommes arrivés à la répartition actuelle des sièges parlementaires entre les provinces; il propose aussi diverses formules—en fait, quatre nouvelles formules assez bien expliquées—et montre par des calculs quel serait dans chaque cas le nombre total de députés à la Chambre et que deviendrait la représentation de chaque province. Je pense que ces formules seraient utiles aux députés pour étudier la formule actuelle, car ils auraient ainsi une idée des conséquences que pourraient avoir à peu près toutes les formules imaginables.